



CONSEIL MUNICIPAL CHEZY
22 MAI 2026

Réunion du conseil municipal

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHEZY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAIVRE DUBOZ Xavier, Maire, à la salle du conseil de Chézy en suite de la convocation faite le treize mai deux mil vingt-six en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Conseillers présents : Xavier FAIVRE-DUBOZ - Amandine PEJOUX - Patrick SANTIANA - Nadège MARONNAT- Laure SOULIER - Nathalie PRUDHOMME - Arnaud LESAGE - Anthony MOURAUD.

Conseillers ayant donné pouvoir : Jean-Marc DERRE ayant donné pouvoir à Amandine PEJOUX - Pierre CHASSIN ayant donné pouvoir à Xavier FAIVRE-DUBOZ - Corinne PRIEUR ayant donné pouvoir à Nathalie PRUDHOMME.

Conseillers absents excusés :

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Laure SOULIER

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2026
- 2) Délibération approuvant les aménagements de sécurisation du bourg, demande de subvention Amende de police
- 3) Délibération nommant le correspondant défense de la commune

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débuter.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 17 avril 2026.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 avril 2026.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

N° de la délibération : 03.076.2026/25

Objet : Désignation du correspondant défense de la commune

M. Le Maire propose au conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Vu le Code de la défense, notamment les articles L. 4132-1 et suivants relatifs aux missions des correspondants défense ;

Vu le courrier de Mme La ministre des Armées et des anciens combattants, Mme Catherine VAUTRIN relative à désignation des correspondants défense ;

Considérant que la commune a l'obligation de désigner un correspondant défense pour assurer le lien entre les autorités militaires, les réservistes et la population locale ;

Considérant que cette désignation permet de renforcer la politique de mémoire, de soutien aux forces armées et de promotion de la réserve citoyenne ;

Considérant que le correspondant défense doit être un élu ou un agent territorial volontaire, formé et disponible pour exercer cette mission ;

M. Le Maire propose de nommer Jean-Marc DERRE, 1^{er} adjoint, correspondant défense de la commune de Chézy.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition du maire décide :

- De désigner M. Jean-Marc DERRÉ, 1^{er} adjoint, en qualité de correspondant défense de la commune pour une durée de 6 ans

M. Le Maire rappelle le rôle et les missions du correspondant défense :

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux, informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits, sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense et animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres ...)

Il incarne au sein de sa commune le lien entre les forces armées et la Nation.

N° de la délibération : 03.076.2026/26

Objet : Adoption d'un projet de sécurisation du centre-bourg et autorisation de demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de sécurisation du cheminement piétonnier reliant le lotissement « Les Chaumes Blanches », en partant du passage piéton situé aux Fondraults jusqu'au bourg sur la RD105.

Considérant nécessaire le besoin d'élargissement du cheminement pour sécuriser le passage des piétons et des poussettes ainsi que d'accentuer sa visibilité auprès des automobilistes par un marquage au sol ;

Considérant nécessaire de mettre en place une signalisation incitant les automobilistes à ralentir ;

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes) dans le centre-bourg ;

Considérant que cet investissement représente un engagement financier conséquent et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet ;

Considérant les comptages réalisés, par l'UTT de Dompierre, du 22 au 29 avril 2026 ;

Considérant que la restitution des résultats de ces comptages le 21 mai 2026 ont mis en évidence un besoin de sécurisation ;

Considérant que ces aménagements répondent aux enjeux de sécurité routière et d'accessibilité, conformément aux critères des appels à projets éligibles aux différentes subventions ;

Considérant le compte rendu de la commission travaux ;

Considérant les dispositifs d'Amende de police, DETR et Fond de concours « mobilité »

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de ces dispositifs ;

Le montant estimatif de cette action, s'élève à 22 397 € HT.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Etat (Amende de police)	8 958,80 € (40%)
DETR	4 479,40 € (20%)
Moulins Communauté (fond de concours mobilité)	4 479,40 € (20%)
Autofinancement	4 479,40 € (20 %)
TOTAL HT	22 397,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

D'adopter l'inscription de cette action pour un montant HT de 22 397,00 €

D'approuver le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus,

D'autoriser M. Le Maire :

à solliciter toutes les subventions inhérentes au financement de ce projet,

à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2026.

M. Le Maire transmet l'étude de vitesse réalisée, par l'UTT, à l'aide d'un dispositif de contrôle des vitesses sur l'axe principal traversant le bourg. Il a été constaté que les véhicules entrant dans l'agglomération depuis Lusigny entre le lotissement des Chaumes blanches et le centre bourg roulent à une vitesse moyenne au-dessus de la réglementation.

Afin de faire ralentir les véhicules, le maire propose aux membres du conseil le dispositif vu en commission travaux : une zone 30 avec des panneaux de signalisation, un rétrécissement de la chaussée au niveau du pont et une circulation alternée avec un axe prioritaire.

En cours de discussion, une alternative est proposée avec la mise en place de feux tricolores (type feux de récompense) pour un coût doublé mais permettant également de faire baisser la vitesse et gardant toute la largeur de chaussée au niveau du pont. L'ensemble des conseillers valide cette alternative.

La réfection des chemins piétonniers arrivant du lotissement des Chaumes Blanches en direction du pont de l'Ozon, avec la mise en place d'une bande blanche de séparation entre la chaussée et le cheminement complète le dispositif dont la priorité est de sécuriser les piétons.

Questions diverses :

Voiries : La route de l'étang Roy mitoyenne avec Gennetines est en mauvais état, il est prévu de la refaire en partageant le coût avec la commune de Gennetines. Plusieurs devis ont été demandés, une rencontre avec le maire de Gennetines permettra de valider le choix commun.

Le carrefour au lieu-dit La Lune fera parti de ce programme de rénovation de voirie. Actuellement, il n'y a aucune subvention possible pour les travaux de voiries.

Adressage : M. Le Maire a pris contact avec les services du SDIS03 pour avis afin de numéroté les différentes entreprises situées sur le site du Sictom. La RD 779 sera nommée Route de Moulins et pour la voie menant aux entreprises il est proposé de la nommer : Allée de L'Écopôle avec une numérotation par entreprise. L'ensemble des membres du conseil approuve cette proposition. La délibération actant l'adressage sera prise lors du prochain conseil.

Fibre : Le raccordement à la fibre se débloque sur le secteur les Gardes, petit Malnot, Grand Malnot. M. Le Maire reste mobilisé pour suivre le raccordement de tous les foyers. Le démantèlement du réseau cuivre est prévu pour 2030, le raccordement des secteurs plus isolés reste compliqué.

Gendarmerie : Le bilan de la gendarmerie a été présenté à l'ensemble des communes du territoire : 26 infractions routières et 19 interventions ont été relevées sur la commune, dont 6 pour des accidents de circulation routière, pour l'année 2025. C'est un bilan à la baisse par rapport à 2024.

Les gendarmes du secteur sont en sous effectifs ponctuels, ils fonctionnent en groupement avec les secteurs voisins de Dompierre et Moulins pour rester réactifs et présents.

Divers :

- Invitation de la commune de Lusigny le samedi 6 juin 2026 à la Mairie de Lusigny pour faire connaissance autour d'un moment de convivialité.
- Remerciement du Président de l'association Centre Est Aubrac pour le prêt d'une salle pour l'organisation d'une réunion le 23 avril 2026.
- Le fauchage des accotements va être réalisé la semaine prochaine.
- Un stop va être mis en place à la sortie du Lotissement « Les Chaumes Blanches ».

Date à retenir : La prochaine réunion de conseil sera le 5 juin 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

M. Le Maire,
Xavier FAIVRE-DUBOZ



Secrétaire de séance
Laure SOULIER

